SM des cours d'eau du Sundgau Oriental (Siren : 200090074)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Saint-Louis
Arrondissement	Mulhouse
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/08/2019
Date d'effet	26/08/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Daniel ADRIAN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Saint-Louis
Numéro et libellé dans la voie	21 Rue Théo Bachmann
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68300 SAINT-LOUIS
Téléphone	
Fax	
Courriel	plainedurhin@gmail.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	361 643
Densité moyenne	510,25

Périmètres

Nombre total de membres : 37

- Dont 34 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Bartenheim (216800219)	4 190
68	Blotzheim (216800425)	5 072
68	Brinckheim (216800540)	430
68	Bruebach (216800557)	1 077
68	Buschwiller (216800615)	1 079
68	Dietwiller (216800722)	1 471
68	Eschentzwiller (216800847)	1 545
68	Geispitzen (216801035)	521
68	Habsheim (216801183)	5 146
68	Hagenthal-le-Bas (216801209)	1 354
68	Hagenthal-le-Haut (216801217)	747
68	Hégenheim (216801266)	3 461
68	Helfrantzkirch (216801324)	750
68	Hésingue (216801357)	2 917
68	Kappelen (216801605)	599
68	Kembs (216801639)	5 748
68	Koetzingue (216801704)	598
68	Landser (216801746)	1 669
68	Magstatt-le-Bas (216801977)	517
68	Magstatt-le-Haut (216801985)	305
68	Michelbach-le-Bas (216802074)	719
68	Ranspach-le-Haut (216802645)	646
68	Rantzwiller (216802652)	821
68	Riedisheim (216802710)	12 446
68	Rosenau (216802868)	2 426
68	Saint-Louis (216802975)	22 959
68	Schlierbach (216803015)	1 315
68	Sierentz (216803098)	4 211
68	Steinbrunn-le-Bas (216803239)	876
68	Steinbrunn-le-Haut (216803247)	670
68	Stetten (216803270)	349
68	Uffheim (216803411)	1 058
68	Waltenheim (216803577)	529
68	Wentzwiller (216803627)	798

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération (200066009)	CA

68	CA Saint-Louis Agglomération (200066058)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du Haut-Rhin (226800019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique *1,1 Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l?ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d?échanges d?informations, de définition d?orientations stratégiques ou encore d?actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d?ouvrage d?études ou d travaux utiles à l?ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l?octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2 socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d?aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites , des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l?octroi de subventions aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d?ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d?aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d?inondations (SLGRI), des programmes d?action de prévention des inondations (PAPI) ou d?autres études de planification dans le domaine de l?eau prenant la forme, notamment d?une contribution et d?une assistance du syndicat dans le cadre de l?élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d?hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports...) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des*

inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports?) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, CA Saint-Louis Agglomération, CA Mulhouse Alsace Agglomération

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l?ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d?échanges d?informations, de définition d?orientations stratégiques ou encore d?actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d?ouvrage d?études ou d travaux utiles à l?ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l?octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2 socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d?aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites , des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l?octroi de subventions aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d?ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d?aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d?inondations (SLGRI), des programmes d?action de prévention des inondations (PAPI) ou d?autres études de planification dans le domaine de l?eau prenant la forme, notamment d?une contribution et d?une assistance du syndicat dans le cadre de l?élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d?hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports...) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports?) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : CA Saint-Louis Agglomération, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l?ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d?échanges d?informations, de définition d?orientations stratégiques ou encore d?actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d?ouvrage d?études ou d travaux utiles à l?ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l?octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2 socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d?aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites , des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l?octroi de subventions aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d?ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d?aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d?inondations (SLGRI), des programmes d?action de prévention des inondations (PAPI) ou d?autres études de planification dans le domaine de l?eau prenant la forme, notamment d?une contribution et d?une assistance du syndicat dans le cadre de l?élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d?hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports...) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports?) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : CA Saint-Louis Agglomération, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l?ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d?échanges d?informations, de définition d?orientations stratégiques ou encore d?actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration,

maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d?ouvrage d?études ou d travaux utiles à l?ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l?octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2 socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d?aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites , des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l?octroi de subventions aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d?ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d?aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d?inondations (SLGRI), des programmes d?action de prévention des inondations (PAPI) ou d?autres études de planification dans le domaine de l?eau prenant la forme, notamment d?une contribution et d?une assistance du syndicat dans le cadre de l?élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d?hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports...) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports?) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : CA Saint-Louis Agglomération, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l?ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d?échanges d?informations, de définition d?orientations stratégiques ou encore d?actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d?ouvrage d?études ou d travaux utiles à l?ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l?octroi de subvention aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d?ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations

et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d?aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d?inondations (SLGRI), des programmes d?action de prévention des inondations (PAPI) ou d?autres études de planification dans le domaine de l?eau prenant la forme, notamment d?une contribution et d?une assistance du syndicat dans le cadre de l?élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d?hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports...) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports?) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : Hégenheim, Steinbrunn-le-Haut, Koetzingue, Sierentz, Stetten, Uffheim, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Rosenau, Steinbrunn-le-Bas, Brinckheim, Buschwiller, Hésingue, Dietwiller, Hagenthal-le-Bas, Bruebach, Hagenthal-le-Haut, Landser, Rantzwiller, Saint-Louis, Kembs, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Waltenheim, Bartenheim, Blotzheim, Kappelen, Geispitzen, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Habsheim

- Autres actions environnementales

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l?ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d?échanges d?informations, de définition d?orientations stratégiques ou encore d?actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d?études ; - élaboration, maintenance et diffusion d?une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d?ouvrage d?études ou d travaux utiles à l?ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l?octroi de subvention aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d?ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d?opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d?aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d?inondations (SLGRI), des programmes d?action de prévention des inondations (PAPI) ou d?autres études de planification dans le domaine de l?eau prenant la forme, notamment d?une contribution et d?une assistance du syndicat dans le cadre de l?élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d?hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports...) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l?exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d?exploitation, rapports?) ainsi que d?une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d?acquisition foncières, rédaction des conventions de

superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : Hégenheim, Steinbrunn-le-Haut, Koetzingue, Sierentz, Stetten, Uffheim, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Rosenau, Steinbrunn-le-Bas, Brinckheim, Buschwiller, Hésingue, Dietwiller, Hagenthal-le-Bas, Bruebach, Hagenthal-le-Haut, Landser, Rantzwiller, Saint-Louis, Kembs, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Waltenheim, Bartenheim, Blotzheim, Kappelen, Geispitzen, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Habsheim

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	Rivières de Haute-Alsace (200076040)	SM ouvert	791 701

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)